



## **COMMISSION ELEVAGE**

---

## **REGLEMENT FRANCE COMPLET**

# PROGRAMME DE SÉLECTION 2010 « CHEVAL DE COMPLET FRANCAIS » ETALONS

Pour encadrer ce programme de sélection une **Commission d'experts** est mise en place composée d'éleveurs, de cavaliers et de juges, français ou étrangers agréés par FRANCE COMPLET dont les compétences font référence au niveau national ou international.

Pour l'ensemble des étalons, la commission d'experts France Complet examinera au cas par cas les dossiers et décidera de la qualification à retenir.

La qualification retenue pour chaque étalon est révisable tous les ans au vu de son évolution par rapport aux critères de qualification.

## 1- Qualification des étalons

La qualification **Cheval de Complet Français** peut être attribuée à tout étalon approuvé à la monte en France pour la production dans les races Anglo-Arabe, Anglo-Arabe de complément, AQPS, Pur Sang, Selle Français ou dans le registre du Cheval de Selle avec au moins un poulain vivant.

Afin de faire une distinction entre les étalons, nous différencions **deux niveaux de qualification pour les étalons : Elite et Recommandé.**

### I. Les niveaux de qualification

Tout étalon approuvé pourra prétendre à la qualification **Elite** s'il remplit les 3 conditions énoncées.

Tout étalon approuvé pourra prétendre à la qualification **Recommandé** s'il remplit 2 conditions.

### II. Les conditions

- **Condition N°1 : Production**

**Aux reproducteurs dont la production s'avère être particulièrement remarquable** en Concours complet :

- plus de 5% de ses produits avec un indice supérieur ou égal à 120 en CCE sur au moins 30 produits en age d'être indicé.

- ou si l'indice individuel en CCE d'au moins 2 de ses produits est supérieur ou égal à 140.

- **Condition N°2 : Performance**

**Aux reproducteurs justifiant de résultats suffisants en compétitions nationales ou internationales** de concours complet de CSO ou de dressage, dans la mesure, pour un étalon étranger, où le propriétaire s'est conformé à la réglementation française de l'approbation des étalons.

Les étalons concernés justifient de performances sportives c'est-à-dire un indice individuel supérieur ou égal à 140 en CCE, CSO ou dressage, ou à l'étranger de niveau équivalent (test HLP, championnat des 5 ou 6 ans)

- **Condition N°3 : Sang**

**Aux reproducteurs possédant au moins 3/8 de pur sang, anglo-arabe ou arabe à la 3<sup>ème</sup> génération.**

## 2- Promotion des étalons labellisés

La promotion des étalons labellisés est effectuée par :

- une présentation annuelle sur le catalogue Elevage édité par France Complet,
- une présence via une fiche détaillée (pedigree, performances, mode de reproduction, conseils de croisement, photos, vidéos...) sur le site Cheval de Complet Français au sein du site France Complet.

Les propriétaires d'étalons labellisés, ou leur représentant en France pour les étalons étrangers, contribuent aux frais de promotion pour une somme forfaitaire annuelle de 180€.

La première année de promotion se déroulera effectivement sur 18 mois du 1 juillet 2010 au 31 décembre 2011.

Le catalogue paraîtra dès janvier 2011.

L'établissement des fiches étalons sera réalisé au fur et à mesure de la rentrée des données fournies par les propriétaires.

Il est à noter aussi que c'est France Complet qui s'occupera de l'information sur les étalons labellisés aux magazines dont le hors série Elevage de l'Eperon.